

Séance du 18 mars 2021

Présidence : **Mme Sophie Métraux**, présidente

**Demande de crédit de CHF 2'425'000.- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat de Mme Isabel Jerbia « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! » (2021/P01)**

Rapporteur : M. Bastien Schobinger

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis n° 01/2021, du 11 janvier 2021, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 et réponse au postulat « Arrêt au « Samaritain » mais pas définitif ! »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'425'000.— pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2021 ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
  - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 960'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 « Fonds de réserve des égouts »
  - par un amortissement annuel de CHF 73'250.— pendant 20 ans ;
4. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Isabel Jerbia pour le groupe socialiste intitulé « Arrêt au Samaritain mais pas définitif ! » et de le considérer comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du 18 mars 2021.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 19 mars 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

la Présidente



Sophie Métraux



la Secrétaire



Carole Dind